

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2020**  
**Séance du 15 octobre 2020**

**N° 17**

**Objet : Avenant à la convention de coopération et de mise à disposition des ouvrages de la ville de Digne les Bains pour la réalisation des travaux de modification du seuil du grand Pont en Bléone**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le quinze du mois d'octobre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois d'octobre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : ZANARTU-HAYER Italo**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia (à partir du rapport n° 11), CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 5), COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FLAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy(jusqu'au rapport n°25), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 5), PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane (à partir du rapport n° 4), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Étaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
BASSET Françoise a donné pouvoir à GUILLOT Jean Claude  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

**Étaient représentés :**

BERTRAND Philippe a donné pouvoir à VILLARD René  
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura jusqu'au rapport n° 10  
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à KUHN Francis  
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à OBELISCO Francine  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SEVENIER Jean

**Étaient excusés :**

BARDIN Chantal,  
BAUDOUI Marie Anne  
BOURJAC Jean Marie  
PARIS Mireille  
POSTEL Chrystelle  
REBOUL Childéric,  
RISSO Gilbert

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2020

Application agréée E-Inpale.com

99\_DE-004-200067437-20201018-17\_15102020

**Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :**

Le 21 octobre 2015, la ville de Digne-les-Bains a signé avec le Syndicat Mixte Asse Bléone (SMAB) une convention de coopération et de mise à disposition d'ouvrages pour la réalisation des travaux d'aménagement du seuil du Grand Pont.

Les travaux inscrits à cette convention sont liés à l'aménagement du seuil du Grand Pont, afin de rétablir la continuité écologique de la Bléone (restauration écosystème aquatique) et concernent particulièrement :

- Réfection du pied de digue des Epinettes (rive gauche) sur un linéaire de 960 m ;
- Réfection du pied de la digue de la Gineste (rive droite) sur 250 m ;
- Réfection des deux canalisations AEP traversant la Bléone en amont du pont (budget Eau de la ville de Digne-les-Bains) ;
- Réfection de l'exutoire du déversoir d'orage de l'Office du Tourisme (budget Assainissement de la ville de Digne-les-Bains).

Depuis le 1er janvier 2020, Provence Alpes Agglomération exerce les compétences Eau Potable et Assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble de son territoire.

Il convient donc de modifier la convention de coopération et de mise à disposition des ouvrages de la ville de Digne-les-Bains afin de procéder au transfert de la partie « Eau et assainissement » des travaux de la Ville de Digne-les-Bains vers Provence Alpes Agglomération, afin que les charges financières associées à cette partie de la convention soient désormais prises en charge par les budgets Eau et Assainissement de Provence Alpes Agglomération.

Par ailleurs, pour des raisons techniques validés en cours de chantier, le montant de l'autofinancement à charge des budgets annexes doit être augmenté de 1.944,32 Euros (soit + 2,72 %).

Toutes les autres clauses de la convention restent inchangées.

Le Conseil d'Exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés sur ce rapport lors de sa séance du 8 octobre 2020.

Il vous est ainsi proposé d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de coopération et de mise à disposition des ouvrages de la ville de Digne-les-Bains pour la réalisation des travaux d'aménagement du seuil du Grand Pont sur la Bléone (transfert à Provence Alpes Agglomération et modification de la participation financière), document joint à la présente délibération.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A la majorité pour 1 vote contre et 1 abstention

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20201015-17\_15102020